«On préfère le jet-ski avec restrictions»

JEAN-PIERRE ZINGG • ***Le président de la Fédération suisse motonautique désapprouve le projet fédéral d'autoriser les jet-skis sur les lacs en Suisse. Ce serait la porte ouverte aux abus. La situation actuelle lui convient.***

Cantons et écologistes condamnent les nuisances sonores, la pollution et les dangers liés au jet-ski. Ici, la Gruyère Jet-Ski Race. VINCENT MURITH-A

PROPOS RECUEILLIS PAR
THIERRY JACOLET

Les jet-skis n'ont jamais fait autant de vagues en Suisse. Le projet du Conseil fédéral d'autoriser la navigation à ces engins motorisés sur les lacs a provoqué une levée de boucliers de la part des écologistes et des cantons (voir ci-contre). «Trop polluant», «trop bruyant», «dangereux»: la désapprobation est quasi unanime, alors que la période de consultation s'est achevée vendredi dernier. Même la Fédération suisse motonautique (FSM), qui réunit pourtant jet-skis et bateaux à moteur, voit d'un mauvais œil cette ouverture. «La pratique libre du jet-ski permettrait tous les abus possibles», estime son président Jean-Pierre Zingg. Qui préfère la situation actuelle…

Pourquoi cette opposition de la part de la FSM?

Jean-Pierre Zingg: Les plans d'eau sont trop petits en Suisse pour une totale libéralisation. Il faut une permission locale, un périmètre bien limité et un temps défini pour pouvoir pratiquer le jet-ski sur nos lacs.

Que craignez-vous si l'ouverture totale est appliquée?

Que le balisage ne soit pas respecté, tout comme le temps d'utilisation. On a peur des débordements. On ne veut pas que la majorité des pratiquants paient pour le mauvais comportement d'une minorité.

Les plans d'eau sont trop petits en Suisse pour une totale libéralisation

JEAN-PIERRE ZINGG

Vous préférez finalement le statu quo…

Oui. On préfère vivre avec des restrictions pour pratiquer ce sport. Autant que les cantons et les communes riveraines continuent de donner les dérogations pour les courses et les entraînements. Il y a entre cinq et six courses par an depuis une dizaine d'années.

Vous comprenez cette levée de boucliers?

Non. Elle est trop dogmatique car les cantons veulent une interdiction totale. Ils donnent un non catégorique sans chercher le compromis.

Mais pour beaucoup, le jet-ski est synonyme de nuisances…

Ils ont de mauvais souvenirs de leurs vacances au bord de la mer… C'est différent en Suisse. Les moteurs deviennent de plus en plus silencieux. Ils utilisent du bio-dégradable. Ils font le plein sur terre en utilisant un tapis pompant. Les nuisances à la faune et à la flore? Il y a des périmètres bien définis que l'on ne dépasse pas. Et les jet-skis font moins de vagues que les bateaux.

Il y a aussi les risques d'accidents avec les autres usagers des lacs…

Non, car le tout se passe dans des périmètres balisés et contrôlés où il n'y a pas d'autres usagers.

Et les conflits d'intérêt avec les bateaux à moteur au sein de la FSM?

Pas vraiment. La majorité de nos membres sont pour la pratique de l'aquabike réglementée comme cela se fait. Ils peuvent cohabiter ensemble.

Quand on sait qu'il faut un permis pour piloter un bateau de plus de 8 CV, un permis ne devrait-il pas être exigé pour un jet-ski de 200 CV?

C'est ce qui est prévu par la Confédération. Ces engins vont vite, jusqu'à 135 km/h. Il faut avoir une certaine connaissance pour les piloter. Il y a aurait des cours pratiques pour apprendre à maîtriser l'engin. Si on veut faire du jet-ski en Suisse, il faut s'inscrire dans les clubs affiliés à la FSM. Sinon les gens vont piloter en France ou en Italie.

Au vu des oppositions, pensez-vous que la pratique du jet-ski risque d'être encore plus restreinte?

J'espère que non. Il ne faut pas croire qu'il y aura des jet-skis partout sur les lacs. Ce sera une loi sans dents. Car ce sont les cantons qui auront le dernier mot. Ils vont être assez restrictifs. Mais on espère qu'ils iront dans la bonne direction. **I**

FRONT D'OPPOSITION

Un danger pour l'environnement, une menace pour les usagers du lac, une plaie pour la tranquillité: les cantons et les écologistes se sont donné le mot durant la procédure de consultation du projet du Conseil fédéral. Ils s'opposent au projet de Berne qui entend lever l'interdiction de la pratique du jet-ski dans le pays. La raison de ce changement? L'adoption du principe du Cassis de Dijon. Il doit permettre aux marchandises au sein de l'Union européenne (UE) de circuler librement en Suisse. L'ordonnance sur la navigation intérieure a ainsi été modifiée. Les scooters aquatiques seraient autorisés durant la journée et par temps clair. Les cantons auront jusqu'à 2009 pour désigner les plans d'eau et les couloirs de départ.

Et pourquoi pas leur demander d'organiser la location de jet-skis au bord des lacs?

Les cantons ne veulent pas d'engins pétaradants. A l'image du Conseil d'Etat fribourgeois: «Le fait de permettre aux jet-skis de circuler, mais dans des zones à définir par les cantons, va augmenter la charge sonore sur des plans d'eau qui par nature sont destinés à la détente pour l'homme et à la tranquillité pour la biocénose». Vaud, Neuchâtel, Berne, Zurich, Thurgovie ou encore les Grisons sont aussi montés aux barricades. Tout comme les Verts et les socialistes. Pour tous, l'intérêt général doit prévaloir sur le plaisir d'une centaine de pratiquants affiliés.

La position des quatre clubs de jet-ski en Suisse? Elle est unanime: pour la circulation des jet-skis en Suisse, mais contre la libre circulation. «On ne veut pas d'abus», avance Thomas Kubski, président du Gruyère Jet-Ski Race, qui organise une course chaque mois d'août à Morlon depuis dix ans. «On espère que ce projet aiguisera l'intérêt des gens pour le jet-ski.» TJ

EN BREF

EXPORTATION DE DÉCHETS

Naples exclut l'offre genevoise

Les autorités communales de Naples ont démenti hier l'existence d'un projet d'exporter des déchets vers Genève. Des responsables ont affirmé que la solution privilégiée était une exportation vers l'Allemagne. A Genève, on dit traiter avec des intermédiaires. «C'est une blague», a lancé le président de l'Agence d'hygiène environnementale de la commune de Naples, Pasquale Losa. Il commentait l'intention des Services industriels de Genève (SIG) d'accueillir des déchets napolitains, qui s'accumulent dans le chef-lieu de la Campanie en raison de graves dysfonctionnements dans le processus de ramassage. ATS

LAPSUS DE COUCHEPIN

Cinq parlementaires blâmés

Cinq députés se sont fait taper sur les doigts dans l'affaire du lapsus de Pascal Couchepin sur les noms «Mengele» et «Mörgele». Le bureau du National a infligé un blâme aux UDC Oskar Freysinger, Lieni Füglistaller et Christoph Mörgeli ainsi qu'aux PDC Jacques Neirynck et Kathy Riklin. Ils sont accusés d'avoir violé le secret des délibérations des commissions et, partant, le secret de fonction. ATS

CIRCULATION ROUTIÈRE

Retrait de permis pour les chauffards pincés à l'étranger

Une infraction grave au code de la route à l'étranger devrait bientôt à nouveau entraîner un retrait de permis de conduire en Suisse. Le Conseil national a approuvé hier contre l'avis de l'UDC une modification de la loi sur la circulation routière. Elle ancre une pratique appliquée depuis des années, mais interdite depuis l'été dernier par le Tribunal fédéral faute de base légale suffisante. AP

HOMICIDES DANS LE COUPLE

Cinq fois plus de femmes victimes que d'hommes

Les homicides perpétrés au sein du couple ont fait chaque année 26 victimes en moyenne entre 2000 et 2004 en Suisse. Les femmes, étrangères pour la plupart, sont cinq fois plus nombreuses que les hommes à être tuées par leur partenaire ou ex-conjoint. Elles représentent 22 cas par an contre quatre côté masculin, selon une enquête publiée hier par l'Office fédéral de la statistique (OFS). La proportion est identique lorsqu'on y ajoute les tentatives d'homicide entre ex-conjoints: 50 femmes en sont victimes chaque année contre 11 hommes.

La moitié des victimes de sexe féminin avaient déjà subi des menaces ou des violences de la part de leur partenaire avant qu'il ne leur ôte la vie. Dans 39% des cas, la police avait en outre connaissance de l'incident qui a précédé l'homicide.

Beaucoup d'actes fatals ayant pour victimes des femmes se concentrent pendant la phase de séparation du couple. Leur proportion (25%) est à considérer comme d'autant plus marquée qu'il s'agit de la phase la plus courte dans la vie d'un couple. ATS

ANTIVIRAL

Cas de résistance au Tamiflu plus nombreux que prévu

L'antiviral Tamiflu rencontre des résistances dans une mesure inattendue. Dans 15 pays européens, environ 20% de résistances ont été constatés et 14% en Suisse. L'OFSP a été alerté mais les plans en cas de pandémie n'ont pas été modifiés. Qu'il y ait des résistances est un fait connu. «Mais l'extension européenne de ces résistances nous a fait dresser l'oreille», a déclaré Mark Witschi, de la section «Pandémie» à l'OFSP. Le Tamiflu a été très peu utilisé, tant en Suisse que dans les autres pays, de peur que des résistances apparaissent. Il est un des composants essentiels de la défense en cas de pandémie de grippe aviaire. AP

PUBLICITÉ

Consolato Generale d'Italia
Losanna

COMUNICATO
ELEZIONI DEL PARLAMENTO ITALIANO
VOTO ALL'ESTERO PER CORRISPONDENZA

Con Decreto del Presidente della Repubblica, sono state indette per il 13 e 14 aprile 2008 le votazioni per l'elezione della Camera dei Deputati e del Senato della Repubblica.

In Italia le votazioni si svolgono presso i seggi istituiti nei Comuni di residenza nei giorni di domenica 13 aprile (dalle ore 8,00 alle ore 22,00) e di lunedì 14 aprile (dalle ore 7,00 alle ore 15,00).

All'estero, i cittadini italiani ivi stabilmente residenti, iscritti nelle liste elettorali della Circoscrizione estero, possono partecipare alle elezioni votando **PER CORRISPONDENZA**. Essi votano per le liste di candidati presentate nella rispettiva ripartizione della Circoscrizione Estero.

A ciascun elettore residente all'estero, che non abbia optato per il voto in Italia entro il 10 marzo, il Consolato competente invia per posta, **entro il 26 marzo**, un **PLICO** contenente: un foglio informativo che spiega come votare, il certificato elettorale, la scheda elettorale (due per chi, avendo compiuto 25 anni, può votare anche per il Senato), una busta completamente bianca, una busta già affrancata recante l'indirizzo dell'Ufficio consolare stesso, le liste dei candidati della propria ripartizione.

L'elettore, utilizzando la busta già affrancata e seguendo attentamente le istruzioni contenute nel foglio informativo, dovrà spedire **SENZA RITARDO** le schede elettorali votate, in modo che arrivino al Consolato (di Losanna per i connazionali residenti nei Cantoni di Vaud e Friburgo, di Sion per i connazionali residenti nel Cantone del Vallese) **entro - e non oltre - le ore 16,00 del 10 aprile**.

Il voto è personale e segreto ed è fatto divieto di votare più volte e inoltrare schede per conto di altre persone. Chiunque violi le disposizioni in materia elettorale, sarà punito a norma di legge.

L'elettore che **alla data del 30 marzo** non avesse ancora ricevuto il plico elettorale, **potrà rivolgersi al proprio Consolato** per verificare la propria posizione elettorale e chiedere eventualmente un duplicato.

IL CONSOLATO GENERALE DI LOSANNA (PER I CANTONI DI VAUD E FRIBURGO) E L'AGENZIA CONSOLARE DI SION (PER IL CANTONE DEL VALLESE), SONO A DISPOSIZIONE DEI CITTADINI PER INFORMAZIONI

CONSULTATE I SITI INTERNET
www.esteri.it «VOTO ALL'ESTERO», **www.conslosanna.esteri.it**